



Creation entreprise vente image en ligne

Par **SAKAPUS18**, le 26/11/2010 à 11:12

Bonjour,

J'aurai souhaité créer une société de vente d'images en ligne.

Je voudrais savoir sous quelle forme il est plus conseillé de créer ma structure, la moins couteuse, la plus sûre, à savoir que je souhaite un complément d'activité et non créer une multinationale.

Le système de facturation m'inquiète et j'aurai souhaité de plus amples renseignements.

Merci. Bonne journée.

Par **fabienne034**, le 26/11/2010 à 13:44

bonjour,

En auto entrepreneur, vous allez être confronté à un problème de TVA puisque si vous vendez à des personnes domiciliées dans un autre État européen, vous serez confrontés au paiement de la TVA du pays du client alors que le statut d'autoentrepreneur ne permet pas d'être soumis à la TVA

pour tout savoir sur l' auto entrepreneur :

<http://www.fbIs.net/autoentrepreneur.htm>

en revanche, vous pouvez créer une EURL

pour avoir des statuts gratuits d' EURL:

<http://www.fbls.net/eurlstat.htm>

ou une SARL

pour avoir des statuts de SARL gratuits:

<http://www.fbls.net/sarl-statuts.htm>

ou encore une SAS ou une SASU

<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>